

Arrêté n° 2026-1

Service concours-examens

Arrêté portant liste nominative des examinateurs complémentaires désignés pour participer aux épreuves orales d'admission des

CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET TROISIEME CONCOURS DE REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Session 2025

Catégorie B

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine,

VU le Code général de la fonction publique,

VU la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique,

VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié, portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

VU le décret n° 2012-942 du 1er août 2012, modifié, fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des rédacteurs territoriaux,

VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n°2025-19 du 14 janvier 2025, modifié, portant ouverture pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux de Bretagne des concours externe, interne et troisième concours de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe – session 2025,

Vu l'arrêté n°2025-634 du 13 octobre 2025, portant liste nominative des membres du jury des concours externe, interne et troisième concours de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe – session 2025,

Vu l'arrêté n°2025-636 du 13 octobre 2025, portant liste nominative des correcteurs désignés pour participer à la correction des épreuves écrites d'admissibilité des concours externe, interne et troisième concours de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe – session 2025,

Vu l'arrêté n°2025-725 du 4 décembre 2025, portant liste nominative des candidats admissibles aux concours externe, interne et troisième concours de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe – session 2025,

Vu les besoins en examinateurs complémentaires,

ARRÊTE

Article 1er :

Messieurs Erwan MANGARD et Damien RENAULT sont désignés pour participer, en sus et sous l'autorité du jury, aux épreuves orales d'admission des concours externe, interne et troisième concours de rédacteur principal de 2^{ème} classe 2025.

Article 2 :

En cas de désistement, des examinateurs supplémentaires pourront, en tant que de besoin, être désignés pour participer, en sus et sous l'autorité du jury, à la notation des épreuves orales d'admission de ces concours.

Article 3 :

Le Directeur général du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du département d'Ille-et-Vilaine.

Article 4 :

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Fait à Thorigné-Fouillard,

Le 6 janvier 2026

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20260107-1-AI

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 07-01-2026

Publication le : 07-01-2026



**La Présidente du Centre
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Chantal Pétard-Voisin'.

Chantal PÉTARD-VOISIN